

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 13 JUILLET 2026, À 19 H 30,
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ROBERT BERTRAND, MAIRE**

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire
Chantal St-Jean, conseillère, siège #1
Erin Kane, conseillère, siège #4
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d’assemblée : Lucille Labonté

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE
- 2. DEMANDES DU PUBLIC
- 3. ORDRE DU JOUR
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUIN 2026
- 5. CORESPONDANCES (AUCUNE)
- 6. RÉOLUTION – APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE FORMATION POMPIER 1 DESTINÉ AUX ÉLÈVES DE 4E ET 5E SECONDAIRE
- 7. RÉOLUTION – APPUI AU RÉTABLISSEMENT DU FINANCEMENT DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC)
- 8. TRÉSORIE – APPROBATION DES COMPTES
 - 8.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 131653 – MARCIL LAVALLÉE
 - 8.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. FA0059640 – MULTI-ROUTES
 - 8.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 35392 – TRANSPORT DESCHAMPS ET FILS
 - 8.4 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. F0070637 – ARÉO-FEU
 - 8.5 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 000929 – LES PAVAGES LAFLEURS ET FILS
 - 8.6 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 5913 – HKR CONSULTATION
- 9. RAPPORTS
 - 9.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
 - 9.2 RAPPORT DE LA VOIRIE
 - 9.3 RAPPORT DE L’INSPECTEUR
- 10. ATTRIBUTION D’UN MANDAT – MEMBRE CITOYEN DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)
- 11. DÉPÔT ET ACCEPTATION DE SOUMISSION – NETTOYAGE DE FOSSÉS
- 12. DÉPÔT ET ACCEPTATION DE SOUMISSION – REMPLACEMENT D’UN PONCEAU SUR LE CHEMIN SOMERS
- 13. OFFRE DE SERVICES EN INGÉNIERIE POUR LA GESTION ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT ACCESSOIRE POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE

14. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2026-03
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AFIN D'IDENTIFIER DES PROJETS
DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL IMPLIQUANT L'OUVERTURE DE
NOUVELLES RUES OU LE PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES
15. PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2026-03 MODIFIANT LE PLAN
D'URBANISME AFIN D'IDENTIFIER DES PROJETS DE
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL IMPLIQUANT L'OUVERTURE DE
NOUVELLES RUES OU LE PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES
16. PIQUE-NIQUE ANNUEL 2026 (INFORMATION)
17. VARIA
- 17.1 PROJET DE BIBLIOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE
18. PÉRIODE DE QUESTIONS (CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR)
19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. DEMANDES DU PUBLIC

Le maire invite l'assistance à formuler ses questions au Conseil municipal.

3. ORDRE DU JOUR

2026-07- 093

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU** : d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUIN 2026

2026-07-094

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU** : d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCES

La directrice générale dépose au conseil le courriel transmis au ministère des Transports et de la Mobilité durable, concernant la reprise des travaux de remplacement du pont sur le chemin de la Rivière-Blanche.

**6. RÉSOLUTION – APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE FORMATION
POMPIER 1 DESTINÉ AUX ÉLÈVES DE 4E ET 5E SECONDAIRE**

2026-07-095

ATTENDU QUE la Municipalité de Mayo a reçu une demande d'appui de la Municipalité de Papineauville concernant son projet d'implantation d'un programme de formation **Pompier 1** destiné aux élèves de 4e et 5e secondaire;

ATTENDU QUE les difficultés de recrutement et de rétention du personnel au sein des services de sécurité incendie à temps partiel représentent un enjeu important pour les municipalités du Québec, notamment en milieu rural;

ATTENDU QUE ce projet vise à faire découvrir le métier de pompier aux élèves du secondaire, tout en leur permettant d'acquérir les qualifications requises pour intégrer un service de sécurité incendie dans une municipalité de moins de 25 000 habitants;

ATTENDU QUE la mise en place d'un tel programme contribuerait à favoriser la persévérance scolaire, à développer le sentiment d'appartenance des jeunes envers leur communauté, à encourager leur implication citoyenne et à susciter un intérêt pour les métiers liés à la sécurité publique et aux services d'urgence;

ATTENDU QUE cette initiative pourrait avoir des retombées positives pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Papineau en contribuant à assurer une relève qualifiée au sein des services de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU**

QUE le conseil de la Municipalité de Mayo appuie la démarche entreprise par la Municipalité de Papineauville visant l'implantation d'un programme de formation **Pompier 1** destiné aux élèves de 4e et 5e secondaire.

QUE le conseil encourage les partenaires concernés, notamment la MRC de Papineau, le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées ainsi que les autorités gouvernementales compétentes, à collaborer à la réalisation de ce projet structurant pour la région.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Papineauville, à la MRC de Papineau ainsi qu'au Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées

Adoptée à l'unanimité

**7. RÉSOLUTION – APPUI AU RÉTABLISSEMENT DU FINANCEMENT DU
PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT
COLLECTIF (PADTC)**

2026-07-096

ATTENDU QU' une demande d'appui a été reçue de la municipalité de La Conception concernant le rétablissement du financement du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a récemment apporté des compressions au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

ATTENDU QUE ces compressions entraînent un manque à gagner estimé à 200 millions de dollars à l'échelle du Québec pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, compromettant ainsi la continuité des services de transport collectif, notamment ceux offerts par les réseaux de transport adapté et collectif en Outaouais et dans plusieurs autres régions du Québec;

ATTENDU QUE la nouvelle version du PADTC a été annoncée après l'adoption des prévisions budgétaires des MRC, les obligeant à absorber des revenus moindres que prévu et à répercuter ces coûts sur les municipalités qu'elles desservent;

ATTENDU QUE la demande pour les services de transport collectif est en constante croissance et que ceux-ci constituent un levier essentiel pour favoriser l'inclusion sociale, la mobilité durable et le développement économique des communautés;

ATTENDU QU' un financement adéquat, stable, prévisible et adapté aux réalités régionales est indispensable afin d'assurer la pérennité des services de transport collectif;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Erin kane **ET RÉSOLU**

QUE la Municipalité de Mayo appuie les démarches des MRC visant à obtenir le rétablissement des sommes retranchées au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'entreprendre des discussions avec les partenaires municipaux afin de mettre en place des mécanismes de financement durables, prévisibles et mieux adaptés aux réalités des régions;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable, à la députée ou au député de la circonscription, à la MRC de Papineau ainsi qu'à la municipalité de La Conception à titre d'appui.

Adoptée à l'unanimité

8. TRÉSORIE – APPROBATION DES COMPTES

2026-07-097

ATTENDU QUE le conseil prend connaissance de la liste des comptes payés selon les dispositions du règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU** : d'approuver la liste des comptes couvrant la période du 1^{er} au 30 juin 2026.

Chèque numéro 14101 à 14140 :	241 734.60 \$
Paielements en ligne PR-1 :	1 642.26 \$
Paielements en ligne PR-2 :	573.94 \$
Paielements en ligne PR-3 :	48 005.75 \$
Paielements en ligne PR-6 :	1 020.48 \$
Paies :	<u>24 390.54 \$</u>
Grand total :	<u>317 367.57\$</u>

Adoptée à l'unanimité

8.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 131653 – MARCIL LAVALLÉE

2026-07-098

ATTENDU QUE conformément à la résolution 2025-09-149, le mandat d’audition de l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 a été octroyé à la firme Marcil Lavallée;

ATTENDU la réception de la facture portant le numéro 131653, de la part de la firme Marcil Lavallée, d’un montant de 5 400.00 \$ plus les taxes applicables, pour l’audit de l’exercice financier 2025;

ATTENDU QUE ces frais ont été pris en considération lors de la préparation et l’adoption du budget municipal 2026;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET**

RÉSOLU :

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture précitée, à la firme Marcil Lavallée :

ET QUE les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adoptée à l’unanimité

8.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. FA0059640 – MULTI-ROUTES

2026-07-099

ATTENDU QUE par la résolution 2026-01-012 adoptée lors de la séance du conseil du 12 janvier 2026, la municipalité accepte la soumission de la compagnie Multi Route, pour l’épandage de chlorure de calcium 35% au taux de 0.408\$ du litre, incluant le transport;

ATTENDU la réception de la facture no. FA0059640, de la part de la compagnie Multi Route, d’un montant de 4 080.00\$, plus les taxes applicables, pour l’épandage de 10 000.000 litres de calcium, effectué le 16 juin 2026;

ATTENDU QUE le montant de la facturation est conforme aux termes du contrat octroyé par la municipalité de Mayo;

ATTENDU QUE les frais d’épandage de l’abat poussière ont été pris en considération lors de la préparation et l’adoption du budget municipal 2026;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Erin Kane, **ET RÉSOLU :**

QUE : le Conseil autorise le paiement à la compagnie Multi Route, de la facture précitée:

ET QUE les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adoptée à l’unanimité

8.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 35392 – TRANSPORT DESCHAMPS ET FILS

2026-07-100

ATTENDU QUE conformément à la résolution 2026-06-091, adoptée lors de la séance du conseil du 8 juin 2026, un contrat pour le remplacement d'un ponceau transversal situé à proximité du chemin Dupuis, sur le chemin de la Rivière-Blanche, a été attribué à la compagnie Transport Deschamps et Fils;

ATTENDU la réception de la facture no. 35392, de la part de la compagnie Transport Deschamps et Fils, d'un montant de 9 369.58 \$, plus les taxes applicables, pour l'exécution desdits travaux en date du 15 juin 2026;

ATTENDU QUE le montant de la facturation est conforme aux termes du contrat octroyé par la municipalité de Mayo;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET RÉSOLU :**

QUE : le Conseil autorise le paiement à la compagnie Transport Deschamps et Fils, de la facture précitée:

ET QUE les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire numéro 02-320-04-521, prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

8.4 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. F0070637 – ARÉO-FEU

2026-07-101

ATTENDU la réception de la facture portant le numéro F0070637, d'un montant de 4 336.50\$ plus les taxes applicables, de la part de la compagnie Aréo-Feu, pour l'achat de 2 caméras thermiques ;

ATTENDU QUE les frais d'achat d'équipements ont été pris en considération lors de la préparation et l'adoption du budget municipal 2026, ce conformément à la recommandation du comté intermunicipal du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière confirme que les fonds sont disponibles;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU :**

QUE le conseil autorise le paiement de la facture précitée d'un montant de 4 336.50\$ plus les taxes applicables :

ET QUE les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adopté à l'unanimité

8.5 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 000929 – LES PAVAGES LAFLEURS ET FILS

2026-07-102

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 2025-09-156, le 15 septembre 2025, octroyant le contrat d'entretien du chemin de la Rivière-Blanche à la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils Inc., au montant de 608 029.25\$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE : la résolution no. 2025-11-178 par laquelle le conseil autorise le paiement de la facture numéro 29781, à la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils Inc, au montant de 400 429.22\$ incluant les taxes, pour les travaux d’entretien du chemin de la Rivière-Blanche, effectués en 2025 ;

ATTENDU QUE Les travaux d’entretien du chemin de la Rivière-Blanche ont été achevés en date du 16 juin 2026;

ATTENDU la réception de la facture no. 000929 de la part de la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils Inc., en date du 30 juin 2026, d’un montant de 92 636.99\$, incluant les taxes, pour les travaux d’entretien effectués sur le chemin de la Rivière-Blanche entre le 25 mai et le 16 juin 2026;

ATTENDU QUE madame Myriam Archambault, ingénieur chargée du projet chez HKR Consultation, a émis la recommandation de paiement no. 04, totalisant un montant de 92 636.99\$, incluant les taxes, pour les travaux d’entretien du chemin de la Rivière-Blanche, effectués en 2026;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU :**

QUE : la municipalité de Mayo autorise le paiement de la facture précitée, au montant de 92 636.99\$ incluant les taxes, pour les travaux d’entretien du chemin de la Rivière-Blanche, effectués en 2026, sur le chemin de la Rivière-Blanche, selon la recommandation de l’ingénieur chargé du projet;

ET QUE la portion des frais non couverts par le règlement d’emprunt parapluie soit puisée à même le surplus libre cumulé non affecté.

Adoptée à l’unanimité

8.6 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACT. 5913 – HKR CONSULTATION

2026-07-103

ATTENDU l’adoption de la résolution no. 2025-09-157, octroyant le contrat de surveillance de chantier du projet d’entretien du chemin de la Rivière-Blanche à la firme HKR Consultation, en date du 15 septembre 2025;

ATTENDU la réception de la facture portant le numéro 5913, en date du 30 juin 2026, au montant de 7 204.69\$ plus les taxes applicables, de la part de la compagnie HKR Consultation, pour les services rendu entre le 18 mai et le 27 juin 2026;

ATTENDU QUE les frais facturés sont conformes aux termes du contrat octroyé par la municipalité de Mayo;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture précitée d’un montant de 7 204.69\$ plus les taxes applicables:

ET QUE les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le surplus libre cumulé non affecté.

Adoptée à l’unanimité

9. RAPPORTS

9.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Numéro d'intervention	Date	Nbr. Heures	Lieu	Type d'intervention
F-26-06-017	13 juin 2026	3	3874 Rte. 315 Mayo	Incendie de Bâtiment (Feu à ciel ouvert)
F-26-06-018	14 juin 2026	3	4000, Rte.315 Mayo	Alarme incendie

9.2 RAPPORT DE LA VOIRIE

Date	Description des travaux
12/13 juin 2026	Scellant & lignage ch. de la Rivière-Blanches
16/17 juin 2026	Déchiquetages de branches dans les fossés des chemins municipaux
Juin. 2026	Déblocage de ponceau car castor l’a bouchée.
15 juin 2026	Remplacement d’un ponceau transversal au 694, ch. de la Rivière-Blanches
15 & 30 juin 2026	Grattage des chemins
16 juin 2026	Épandage d’abat poussière sur les ch. Saddlers & Rivière-Blanches
19 juin 2026	Réparation ch. Monaghan et Somers - Nid de poules
Juin, 2026	Suivi des vidanges de fosses septiques; Installation d’enseignes; Travaux en lien avec la gestion du bon écoulement des eaux.
TRAVAUX À VENIR AU MOIS JUILLET 2026	
- REMPLACEMENT D’UN PONCEAU ET RÉPARATION D’ASPHALTE - CHEMIN CAMERON - REMPLACEMENT D’UN PONCEAU CHEMIN SOMERS - REPROFILAGE DE L’ACCOTTEMENT ET NETOYAGE D’UNE SECTION DE FOSSÉ SUR LE CHEMIN MONAGHAN	

9.3 RAPPORT DE L’INSPECTEUR

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2026-0601	4310 route 315	Abattage arbres	13-ae
2026-0602	0, ch. Libellules	Abattage arbres	7-f
2026-0603	35, ch. John	Captage eau	7-f
2026-0604	35, ch. John	Inst. septique	7-f
2026-0605	35, ch. John	Construction neuve	7-f
2026-0606	405, ch. de la Rivière-Blanches	Abattage arbres	14-v
2026-0607	90, ch. John	Rénovation galerie	7-f
2026-0608	321, ch. Burke	Piscine	7-f
2026-0609	0, ch. Burke	Plan gestion abattage arbres	7-f
2026-0610	69, ch. Daly	Rénovation remise	5-v

10. ATTRIBUTION D'UN MANDAT – MEMBRE CITOYEN DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

2026-07-104

ATTENDU le règlement no. 2015-01 Modifiant le règlement no. URB-2002-01 (Comité consultatif d'urbanisme) présentement en vigueur;

ATTENDU QUE l'article 2 - Composition du comité consultatif d'urbanisme, stipule que le comité est formé des membres suivants :

Trois (3) membres choisis parmi les résidents de la municipalité de Mayo ayant droit de vote à ladite municipalité;

Deux (2) membres du conseil

Ces personnes sont nommées par résolution du conseil

Le maire de la municipalité est membre d'office.

ATTENDU QUE l'article 3 – Durée du mandat des membres du C.C.U., stipule que :

Le terme d'office de trois (3) des cinq (5) membres du C.C.U. dont un conseiller est de deux (2) ans, et pour les deux autres (2) membres d'un an.

ATTENDU le dépôt de l'avis de démission de madame Johanne Sanscartier en tant que citoyenne membre du CCU lors de la séance du conseil municipal du 11 mai 2026;

ATTENDU QU'un avis d'appel aux candidatures a été publié conformément à la résolution 2026-06-085;

ATTENDU la réception d'une candidature de la part de madame Sandrine Dupont, citoyenne intéressée à siéger comme membre du CCU;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET**

RÉSOLU

QUE le conseil nomme madame Sandrine Dupont comme membres du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Mayo selon la durée de mandats suivant :

Sandrine Dupont – Mandat de 2 ans

Adoptée à l'unanimité

11. DÉPÔT ET ACCEPTATION DE SOUMISSION – NETTOYAGE DE FOSSÉS

2026-07-105

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo peut en vertu de l'article 936 du code municipal du Québec, conclure des ententes de gré à gré pour des contrats inférieurs à 25 000.00\$

ATTENDU QU'une section de l'accotement du chemin Monaghan, située entre les numéros civiques 47 et 91, a subi des dommages dus au ruissellement de l'eau de surface, lors des précipitations survenues au courant du mois de juin dernier;

ATTENDU QUE le conseil désire effectuer des travaux de réfection permettant de rectifier la situation et prévenir tous autres dégâts pouvant être causés par l'écoulement des eaux de pluie sur ce tronçon du chemin Monaghan;

ATTENDU la réception d'une soumission de la part de la compagnie Ultime Construction, d'un montant de 3 995.00\$, plus les taxes applicables, pour les travaux suivants :

- Nettoyage de fossé sur une longueur de +/- 75 mètres
- Reprofilage de l'accotement
- Rétablissement de l'écoulement de l'eau de ruissellement vers le fossé
- Remblayage de sections érodées par le ruissellement de l'eau

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de ladite offre de service;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU**

QUE la municipalité de Mayo accepte la soumission présentée par la compagnie Ultime Construction, pour l'exécution des travaux tel que précités, d'un montant de 3 995.00\$, plus les taxes applicables :

ET QUE les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire de fonctionnement numéro : 02-320-02-521.

Adoptée à l'unanimité

12. DÉPÔT ET ACCEPTATION DE SOUMISSION – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN SOMERS

2026-07-106

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo peut en vertu de l'article 936 du code municipal du Québec, conclure des ententes de gré à gré pour des contrats inférieurs à 25 000.00\$

ATTENDU l'affaissement du ponceau transversal numéro 036-005, situé entre le chemin d'Aragon et la montée Laurin, sur le chemin Somers;

ATTENDU QUE les travaux de remplacement du ponceau s'avèrent nécessaire afin d'assurer le bon écoulement de l'eau, spécialement lors de la fonte des neiges au printemps;

ATTENDU la réception d'une soumission de la part de la compagnie Ultime Construction, pour le remplacement du ponceau en question, d'un montant de 8 673.00\$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de ladite offre de service;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU**

QUE la municipalité de Mayo accepte la soumission présentée par la compagnie Ultime Construction, pour le remplacement du ponceau transversal numéro 036-005, situé entre le chemin d'Aragon et la montée Laurin, sur le chemin Somers, d'un montant de 8 673.00\$, plus les taxes applicables :

ET QUE les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire numéro 02-320-04-521, prévu à cette fin

Adoptée à l’unanimité

13. OFFRE DE SERVICES EN INGÉNIERIE POUR LA GESTION ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT ACCESSOIRE POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE

2026-07-107

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo peut en vertu de l’article 936 du code municipal du Québec, conclure des ententes de gré à gré pour des contrats inférieurs à 25 000.00\$

ATTENDU la résolution no. 2026-05-073, par laquelle le conseil accepte la soumission de la compagnie DCC Construction, pour la conception d’un plan et la construction d’une remise de rangement d’une dimension de 22 pieds X 40 pieds, pour le service de la voirie municipale;

ATTENDU QUE le conseil désire se prévaloir de service en ingénierie afin de superviser les travaux de construction dudit bâtiment accessoire;

ATTENDU la réception de l’offre de service no. 14905-ODS-00_A, de la part de la firme DWB Consultants, pour la surveillance des travaux de construction d’un bâtiment accessoire pour le service de la voirie;

ATTENDU QUE les services incluent sont les suivants :

Validation des plans	1 200.00\$
Gestion de projet	3 150.00\$
Visites de chantier	3 600.00
TOTAL	7 950.00\$

ATTENDU QUE certains frais associés à l’offre de service professionnelle, présentée par la firme DWB Consultants, sont estimés selon le nombre d’heures en chantier prévues et que seules les heures réellement travaillées seront facturées ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de ladite offre de service;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET**

RÉSOLU

QUE la municipalité de Mayo accepte les termes et conditions de la soumission présentée par la firme DWB Consultants, d'une somme de 7 950.00\$ plus les taxes applicables :

ET QUE les fonds pour acquitter cette dépense soient puisés à même le surplus cumulé non affecté.

Adoptée à l’unanimité

14. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2026-03 MODIFIANT LE PLAN D’URBANISME AFIN D’IDENTIFIER DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL IMPLIQUANT L’OUVERTURE DE NOUVELLES RUES OU LE PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES (Le point est reporté à une prochaine séance)

15. PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2026-03 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AFIN D'IDENTIFIER DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL IMPLIQUANT L'OUVERTURE DE NOUVELLES RUES OU LE PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES
(Le point est reporté à une prochaine séance)

16. PIQUE-NIQUE ANNUEL 2026

La directrice générale présente un bilan du pique-nique annuel tenu le 4 juillet 2026. Elle informe les membres du conseil des statistiques de participation à l'événement et fait un retour sur le déroulement des différentes activités offertes.

17. VARIA

17.1 PROJET DE BIBLIOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE

Suivant la recommandation des membres du conseil, la directrice générale a communiqué avec M. Bruno Merula, ébéniste, afin d'obtenir une offre de service pour la conception et la construction d'une petite bibliothèque communautaire destinée à favoriser l'échange de livres usagés entre les citoyens de la municipalité.

M. Merula a manifesté son intention de faire don de cette structure à la Municipalité, sans frais, dans le cadre de ce projet communautaire.

Les membres du conseil remercient chaleureusement M. Bruno Merula pour sa généreuse contribution et soulignent que cette initiative constitue un bel ajout aux services numériques déjà offerts à la population par le biais du Réseau BIBLIO de l'Outaouais.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS (CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR)

Le maire invite l'assistance à formuler ses questions au Conseil municipal.

19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2026-07-109

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Chantal St-Jean **APPUYÉ** par Erin Kane **QUE** la séance soit levée.

20 h 45

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE MAYO

Je soussignée, Lucille Labonté directrice générale et greffière-trésorière atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Lucille Labonté, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Par
Robert Bertrand, maire